

1 d'adh. J. P. a. P. de la 24. 12. 51

VILLE DE ROYAN

Abrondissement de Rochefort

Département Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal

3. d'adh. ouy, a. la Mairie le 6-2-52
3. d'adh. 2. ouy, 6-2-52
Séance du 21 DÉCEMBRE 1951
1. av. ouy, a. la Mairie

OBJET

Marché Central

Avenant au bail CAUDRON

convocations du 15.12.51

Affichée le

51102

Le vingt et un décembre neuf cent cinquante et un le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. GH. REGAZONI Maire,

Étaient présents: MM. Gh. Regazoni- Chamboulan- Rochedereux- Prugnaud Vaysière- Dufour - Bujard - Seugnet - Guillaud - Counil- Rikosky- Bouchet- Baudet- Main- Peraudeau- Domecq-

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés: M. Chazeaud par M. Bujard - M. Moulinas par M. Seugnet- M. Pouget par M. Counil

Monsieur Bujard a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Chadron, datée du 30 Octobre 1951.

M. Caudron déclare qu'il ne consentira à proroger le bail par lequel il a loué à la ville les sheds dans lesquels le marché central a été installé, que si le loyer est porté à 625.000 frs pour l'année 1952.

"Je fixe dès maintenant le loyer à 625.000 FRs, montant qui dans la période actuelle est parfaitement justifié et que je n'accepterai en aucun cas de voir réduire, les autres clauses du bail du 2 Février 1949 restant les mêmes, la prolongation n'étant que d'une année.

J'attire votre attention que depuis le 2 Fev. 1949, c'est à dire depuis près de 3 ans, des hausses très importantes se sont enregistrées dans tous les secteurs: charbon, gaz, électricité, transport, impôts et charges sociales, salaires et appointements, denrées de toutes natures, etc...

Il est de toute équité que ce bail soit réajusté et mis en harmonie avec le coût de la vie.

Je viens vous informer que contrairement aux années 1950 et 1951 où mes demandes de révision de loyer ont été systématiquement jugées irrecevables et refusées, je ne pourrai pour 1952, me satisfaire d'une telle réponse".

La Commission des Finances a estimé qu'il y avait lieu d'accepter la demande de M. Caudron.

Elle se fait présenter le compte d'exploitation du marché, constate que les recettes dépassent légèrement les dépenses et qu'il semble possible de donner satisfaction à M. Caudron sans augmenter le tarif de plaçage des bancs du marché.

./.

Le Conseil

- approuve les conclusions de la Commission des Finances,
- donne mandat à M. le Maire pour passer avec M. Gaudron un avenant portant le prix du loyer 1952 à 625.000 frs
- demande que la sous-location consentie à l'Enseignement Technique soit relevée dans une proportion équivalente soit
 $200.000 \text{ f} \times \frac{5}{4} = 250.000 \text{ francs.}$

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



[Handwritten signature]

Approuvé

La Rochelle, le 24 Janvier 1952

Pr le Préfet

Le Chef de Division Délégué

Signé : illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 4 Février 1952
Le Maire,



[Handwritten signature]

Location de sheds
sis Bd Champlain

AVENANT au bail de location du 2 Février 1949

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 1914-18

ET : M. René Albert Joseph CAUDRON, Industriel
Commandeur de la Légion d'Honneur, demeurant à Saint Cloud (Seine &
Oise)

IL A ETE CONVENU :

de proroger pour l'année 1952 le bail de location concernant les bâtiments
et terrains sis Boulevard Champlain, appartenant à M. Caudron.

Le prix du loyer sera toutefois porté pour l'année 1952 à 625.000 frs
(six cent vingt cinq mille francs).

Les autres clauses du bail du 2 Février resteront inchangées.

A Royan, le 22 Décembre 1951

Le propriétaire,

René Caudron

René CAUDRON
26, Rue Armengaud
SAINT-CLOUD (S. & O.)

Le Maire,



Charles Regazoni

APPRUVE

Le Rochelle, le 24 Janv. 1952

Pr le Préfet

Le Chef de Division Délégué

Signé: Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 4 Février 1952
Le Maire,

